

Communiqué de presse

Paris, le 25 juillet 2014

Allianz France répond aux attentes des Travailleurs Non Salariés en lançant une prévoyance innovante et sur mesure.

Allianz France lance Allianz Prévoyance Travailleur Non Salarie pour répondre aux attentes spécifiques des artisans, commerçants, professions libérales et gérants majoritaires, en maintenant leur niveau de vie et celui de leur famille en cas de maladie, d'accident ou de décès. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le cadre fiscal avantageux de la loi Madelin*.



Allianz France est leader de la prévoyance Madelin avec 16,9% de part de marché selon la FFSA (chiffre au 31/12/2013).

Cette solution d'assurance modulaire tient compte des spécificités du Travailleur Non Salarie. Le client est libre de choisir ses garanties à l'intérieur des trois familles de couverture : décès, incapacité et invalidité.

Allianz innove avec :

- une garantie « maladie redoutée », qui peut être souscrite seule, avec des formalités médicales identiques à celles de la garantie décès
- Un système de bonus sur les Indemnités Journalières
- Une assistance juridique en cas de décès pour aider le conjoint à faire face aux démarches administratives plus complexes dans le cadre d'une activité indépendante
- Un choix d'options adaptées à la variété des activités professionnelles : couverture des pathologies dos/psy illimitée, invalidité dès 15%, choix d'un barème spécifique d'indemnisation pour les professionnels...

Cette solution d'assurance répond de façon souple et sur-mesure aux spécificités du travailleur Non Salarie. Le client est libre de choisir et de moduler ses garanties et son budget à l'intérieur des trois familles de couverture : décès, incapacité et invalidité.

3 garanties et différentes options

La garantie décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA). Le client choisit le montant de son capital, sans justificatif de revenu et sans plafond. Il peut le compléter avec des garanties rente

* Les clients peuvent déduire le montant des cotisations des garanties éligibles de leurs contrats de prévoyance, de leur revenu imposable et faire une économie d'impôt.

éducation et rente de conjoint qui peuvent être souscrites seules. Il peut choisir la garantie décès/PTIA en cas d'accident seulement sans formalité médicale à passer.

La garantie incapacité temporaire totale assure un revenu de remplacement, pour maintenir son niveau de vie. Le client choisit lui-même le montant qu'il souhaite percevoir (dans la limite de son revenu imposable), d'être assuré en cas de maladie et d'accident ou d'accident seulement, d'être couvert ou non pour les pathologies dorsales et psychiatriques. Il détermine aussi le délai et la durée de versement de ses indemnités, grâce à un large choix de franchises.

Les garanties en cas d'invalidité permettent au client de percevoir des revenus si l'état de santé relève de l'invalidité permanente causée par une maladie et/ou un accident. La rente d'invalidité vient compléter la garantie Indemnités Journalières d'une durée de 3 ans et assure des revenus annuels au maximum jusqu'à la veille des 67 ans du client. Le client peut aussi choisir des capitaux versés en cas d'invalidité.

En choisissant Allianz Prévoyance Travailleur Non Salarié, les clients deviennent adhérents de l'ANCRE, qui représente leurs intérêts, les informe sur les évolutions de leur contrat et leur permet de bénéficier de leur avantage fiscal dans le cadre de la loi Madelin.



Allianz Prévoyance Travailleur Non Salarié a reçu le label d'Excellence 2014 des Dossiers de l'Épargne.

Contacts Presse Allianz

Anick Rosas

01 44 86 64 72

anick.rosas@allianz.fr

Agnès Miclo

01 44 86 31 62

agnes.miclo@allianz.fr

A propos de l'ANCRE



L'Ancre, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE est une association indépendante, loi 1901 qui représente les intérêts de ses adhérents.

ALLIANZ a signé avec l'ANCRE des conventions permettant à l'association de proposer à ses adhérents de souscrire des contrats d'assurance Retraite, Epargne, Prévoyance et Emprunteurs.

Créée en 1983, 300000 adhérents, 6,6 mds€ d'encours pour les contrats retraite et épargne et 2,7 mds€ de capitaux assurés pour les contrats de Prévoyance.

L'ANCRE est membre de la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite) qui intervient pour améliorer les projets de lois et de règlements en matière d'épargne et représente les épargnants dans les instances publiques de consultations et de concertation tant en France qu'au niveau européen.

www.ancre-vie.com

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11 000 collaborateurs en France. Plus de 6 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](https://www.facebook.com/allianzfrance)